



Assemblée plénière exceptionnelle du 10 mars 2026

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

M. le Directeur général de l'administration de la fonction publique,
M. le Chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières,
Madame la Sous-directrice de la politique sociale,
Mesdames et messieurs les membres du CIAS,
Mesdames et messieurs du département de l'action sociale interministérielle,

Nous sommes réunis aujourd'hui à l'occasion de ce CIAS exceptionnel consacré au budget 2026. La question du financement de l'action sociale interministérielle, cruciale pour le soutien des agents, est au cœur de nos préoccupations.

Après avoir traversé une nouvelle période de services votés, la loi de finances initiale pour 2026 a été adoptée. Il apparaît clairement que l'action sociale interministérielle est une fois encore fortement impactée par des mesures budgétaires restrictives. Après une diminution historique de 27 millions d'euros en 2025, une nouvelle réduction de 19,5 millions d'euros est désormais exigée. Cette baisse, significative, pèse lourdement sur les prestations existantes.

L'Action Sociale Interministérielle (ASI), qui constitue le socle de l'action sociale de l'État, se retrouve de nouveau sacrifiée, utilisée comme variable d'ajustement au sein des arbitrages budgétaires.

Ce choix entraîne une diminution drastique des moyens attribués à la prestation CESU garde d'enfants 0-6 ans, en supprimant une tranche de bénéficiaires. Cette baisse est incompréhensible dans le contexte de la négociation égalité professionnelle femmes/hommes.

Ce choix entraîne une diminution tout aussi drastique des moyens attribués à la prestation d'aide au maintien à domicile des retraités, excluant de nombreux retraités fonctionnaires de l'État et introduisant de nouveau une inégalité, ceci s'ajoutant à la suppression des chèques vacances également élément de discrimination, les autres fonctions publiques territoriales et hospitalières, les ayant elles conservées pour leurs retraités.

Ce choix entraîne une diminution drastique des moyens attribués à la rénovation des RIA, retardant les rénovations et les mises aux normes indispensables au bon fonctionnement de ceux-ci et préjudiciable au bon accueil des agents.

Ce choix entraîne, une diminution drastique des moyens alloués aux SRIAS : pour l'exercice 2026, la ligne disponible s'élevant à 1,4 million d'euros contre 6,5 millions l'année précédente. Cette baisse brutale et sans précédent compromet la capacité des régions à honorer leurs engagements et à assurer les reports de charge, en laissant certaines sans aucune ressource pour l'année à venir.

En 2025, malgré le contexte contraint, les SRIAS ont utilisé 98 % de leur budget, démontrant ainsi un investissement total dans leur mission. Cependant, tout le travail accompli se retrouve anéanti.

Près de 100 000 bénéficiaires en région risquent ainsi de ne plus pouvoir accéder à ces actions pourtant essentielles pour beaucoup.

Face à cette situation, il est indispensable de réexaminer en urgence le niveau de financement des SRIAS. Cette démarche est fondamentale pour garantir la continuité des actions engagées et pour permettre aux agents, dont certains rencontrent d'importantes difficultés financières, d'accéder aux activités proposées, souvent rendues possibles uniquement grâce aux SRIAS.

Les restrictions budgétaires actuelles aggravent les inégalités, en particulier pour l'accès à l'ASI des agents et leurs enfants en situation de handicap, faute de financements suffisants pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Il est impératif de disposer d'un budget sanctuarisé à la hauteur des ambitions portées par l'action sociale interministérielle. Seul un financement adapté permettra au plus grand nombre de bénéficier de l'ASI, garantissant ainsi l'équité et la cohésion au sein de la fonction publique.